

Date de publication :

Envoyé en préfecture le 20/07/2022

Reçu en préfecture le 20/07/2022

Affiché le 25/07/2022



ID : 001-210101895-20220711-DEL22_24-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 22/24

Séance du 11 juillet 2022

Membre en Exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 0
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 juin 2022.

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.

Publiée sur le site internet
de la commune le :
27/07/2022

Absent ou excusé : Valérie BLANC, Patricia VERDET.

Secrétaire : Benoît BILLET

Objet : Compte-rendu des délégations du Maire

La signature des devis et commandes

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
16/05/2022	MANUTAN	Etagère local école maternelle	970.80 €
17/05/2022	COMESTAZ	Nettoyeur haute pression	2 998.80 €
31/05/2022	WATCO	Béton fibré pour piscine	742.80 €
08/06/2022	ECHOPPE	Chaussures sécurité saisonniers	414.96 €
16/06/2022	THERMIC SERVICES	Contrat d'entretien CTA école	852.50 €
16/06/2022	THERMIC SERVICES	Achat filtres pour CTA école	1 341.65 €
23/06/2022	DECOLUM	Motifs illumination Noël	3 162 €
04/07/2022	ALP ARTIFICES	Feu d'artifice 13 juillet	4 000 €
11/07/2022	DISCOVERY EVENT	Animation 13 juillet	956.80 €

Marché Travaux d'agrandissement de la salle des fêtes d'Injoux :

- Marché MOE attribué au cabinet Jacques GERBE pour 38 400 € HT soit 12.80% du montant des travaux (Décision du maire n° 22-06 sur proposition de la commission MAPA)
- Marché Mission CSPS attribué au cabinet SOCOTEC CONSTRUCTION pour 2 800 € HT + Options 1 000 € HT (Décision du maire n° 22-07 sur proposition de la commission MAPA)
- Marché mission CONTROLE TECHNIQUE attribué au cabinet SOCOTEC CONSTRUCTION pour 2 500 € HT (Décision du maire n° 22-08 sur proposition de la commission MAPA)

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour,

⇒ Prend acte du compte rendu des délégations du Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Maire



Denis MOSSAZ